

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 2481

présenté par  
Mme Kerbarh  
-----

**ARTICLE 10**

I. – Au début de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« Le III de ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« A. – Le I est ainsi rédigé : ».

III. – En conséquence, au début de l'alinéa 3, insérer la mention :

« I. – ».

IV. – En conséquence, après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« B. – Le III est ainsi modifié : ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.